



Aux destinataires  
(voir liste en annexe)

Date 3 avril 2012

**Révision de la loi concernant l'application de la loi fédérale sur la protection des eaux du 16 novembre 1978 – Procédure de consultation**

Mesdames et Messieurs,

Le Département de transports, de l'équipement et de l'environnement a mis en place un groupe de travail, composé de membres du Service de la protection de l'environnement et du Service administratif et juridique avec mandat d'élaborer un avant-projet de révision de la loi concernant l'application de la loi fédérale sur la protection des eaux du 16 novembre 1978. Au vu des très nombreuses adaptations à apporter, il a été décidé d'effectuer une révision totale de cette loi.

Une première consultation informelle des principaux services concernés a eu lieu durant l'été 2010. Il a ensuite été nécessaire d'attendre que les nouvelles prescriptions fédérales en matière de renaturation soient connues. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier et, respectivement, le 1<sup>er</sup> juin 2011.

Le présent avant-projet tient compte des résultats de la consultation informelle et intègre les dispositions cantonales nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles dispositions fédérales sur la renaturation.

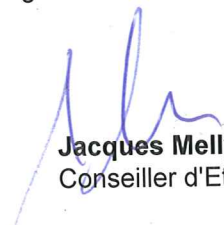
En date du 28 mars 2012, le Conseil d'Etat a pris connaissance de ces documents et décidé de les soumettre à une consultation.

En annexe, vous trouverez un exemplaire de l'avant-projet de loi cantonale sur la protection des eaux et du rapport explicatif l'accompagnant.

Nous vous serions reconnaissants de nous faire parvenir vos remarques et observations d'ici au  
**31 mai 2012**

au Service de la protection de l'environnement, Bâtiment Mutua, Rue des Creusets 5, 1950 Sion. Ce service se tient à votre disposition pour d'éventuels exemplaires supplémentaires ainsi que pour tous renseignements que vous souhaiteriez obtenir (tél : 027/606 31 50 ; fax : 027/606 31 54).

En vous remerciant par avance de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

  
**Jacques Melly**  
Conseiller d'Etat

- Annexe** - avant-projet de loi cantonale sur la protection des eaux (LcEaux)  
- rapport explicatif l'accompagnant

**Liste de distribution :**

- secrétariats généraux des départements
- Service des routes et cours d'eau ;
- Service de l'énergie et des forces hydrauliques ;
- Service du développement territorial ;
- Service de l'agriculture ;
- Service des forêts et du paysage ;
- Service de la chasse, pêche et faune ;
- Service de protection des travailleurs et des relations du travail ;
- Police cantonale ;
- Commission cantonale des constructions ;
- Service de la consommation et des affaires vétérinaires ;
- Service des affaires intérieures, section des finances communales ;
- Régions socio-économiques ;
- Fédération des communes valaisannes, par son secrétaire général
- Fédération des bourgeoisies valaisannes ;
- Partis politiques (20)
- Chambre valaisanne du commerce et de l'industrie ;
- Union valaisanne des arts et métiers (UVAM) ;
- Bureau des métiers ;
- Association valaisanne des entrepreneurs (AVE) ;
- Association WWF Valais ;
- Association Pro Natura Valais ;
- Association Transports et Environnement, section Valais (ATE).